

Aux membres de la commission Éducation, par
sa présidente Mme Sarah Blum
Aux membres de la sous-commission de gestion
du DFFD, par son président M. Romain Dubois

La Chaux-de-Fonds, le 20 septembre 2024

Concerne : Assises de l'école obligatoire neuchâteloise

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} novembre 2023, date de la Journée syndicale des enseignant-e-s dans le canton de Neuchâtel, le Département de la formation (DFDS, devenu depuis le DFFD) annonçait le **lancement des Assises de l'école obligatoire neuchâteloise**.

Le SSP a accueilli positivement cette décision, estimant que ces assises seraient une belle occasion de réfléchir à l'école de demain, tout en émettant quelques réserves sur les points suivants :

- Les partenaires (syndicats, politiques, etc.) n'ont pas été associés à la définition et la mise en œuvre de ces Assises ce qui, pour un processus qui se veut « une construction collective et participative » et une « démarche bottom-up », interroge. Certes, le questionnaire lancé le 18 décembre 2023 a servi à définir une partie des thèmes des Assises, mais beaucoup d'enseignant-e-s nous ont remonté ne pas avoir été informé-e-s de l'existence de ce questionnaire, ce qui questionne également.
- Le SSP craint que ces assises fassent passer au second plan les revendications des enseignant-e-s, relayées depuis plusieurs années par les syndicats (ex. les problématiques liées à la réforme du cycle 3, aux inégalités entre les cercles scolaires, à la mise en œuvre sans les moyens nécessaires de l'école à visée inclusive, à l'épuisement du corps enseignant due notamment à la surcharge administrative, aux conditions de travail des enseignant-e-s dans un contexte de pénurie, etc.).
- Le coût de ces Assises alors que l'État manque de moyens pour répondre aux problèmes concrets de l'école, identifiés de longue date par les syndicats.
- Le moment choisi par la cheffe de Département pour effectuer ces assises, avec le risque qu'elles se transforment en un exercice de « marketing politique » à la veille des élections cantonales de 2025.

Quelques représentant-e-s du SSP ont pris part avec intérêt à la **soirée de lancement des Assises le 18 décembre 2023**, au cours de laquelle le programme annuel a été dévoilé. Nous avons été étonnés des thèmes qui ont été choisis, tout particulièrement celui de l'éducation numérique, qui n'est pas prioritaire à nos yeux, l'école ayant actuellement d'autres défis plus importants à relever. Des thèmes tels qu'une analyse approfondie de la rénovation du cycle 3 dans le canton de Neuchâtel, avec une mise en perspective intercantonale, ou une réflexion sur les moyens de parvenir à une école plus inclusive sans impacter négativement les élèves concerné-e-s, le reste de la classe et les enseignant-e-s, auraient pu être privilégiés.

Le 14 mai a été lancé le **questionnaire du printemps 2024**, qui s'adressait à l'ensemble de la population. Avant cette date, nous en avons fait la publicité auprès de nos membres et leur avons recommandé de le remplir afin que la voix des enseignant-e-s ne soit noyée parmi d'autres avis.

Toutefois, lorsque nous avons découvert le questionnaire, force est de constater que nous avons été quelque peu déçu-e-s.

Tout d'abord, à la première question, il était demandé aux personnes d'indiquer si elles étaient syndiquées ou non, donnée qui selon nous ne regarde pas l'État. Nous avons immédiatement écrit au Département pour lui demander de supprimer cette question au nom de la protection des données (ce qui a été refusé après consultation du préposé à la protection des données et à la transparence) puis, dans un deuxième temps, au nom du respect d'une certaine déontologie. Nous avons finalement obtenu le retrait de cette question, ce qui est une bonne chose.

Au niveau thématique, si nous sommes conscient-e-s qu'il s'agit de faire des choix, nous constatons que le questionnaire a mis l'accent sur l'éducation numérique, qui selon nous n'insiste pas suffisamment en sur l'approche préventive et débranchée. Rappelons que certains pays ayant fortement développé le numérique à l'école reviennent en arrière après avoir constaté les conséquences négatives sur les élèves. A contrario, plusieurs thématiques d'importance n'ont pas été abordées, comme l'égalité des chances, l'accompagnement socio-éducatif, la réforme du cycle 3, la santé et la culture.

Nous avons par ailleurs constaté que certaines questions étaient ambiguës (double interprétation possible), contenaient deux questions (ce qui complique les réponses) ou ne prenaient pas en compte le contexte de l'école neuchâteloise organisée en cercles scolaires – qui dépendent des communes et en partie de leurs moyens financiers. Nous avons aussi constaté que pour des non-spécialistes de l'école, il était difficile de répondre à certaines questions très spécifiques, et même parfois pour des spécialistes, des enseignant-e-s nous ayant fait la même remarque. Nous avons même reçu d'un-e enseignant-e le commentaire suivant : « Le questionnaire est tellement navrant que j'ai dû mettre presque tous les curseurs au minimum avec à chaque fois des remarques extrêmement critiques. »

A noter encore que le questionnaire avait des « bugs ». Des enseignant-e-s nous ont remonté avoir perdu « comme par magie » toutes leurs réponses, tout particulièrement les commentaires qu'ils-elles avaient pris du temps à rédiger. Il n'était pas non plus possible de revenir en arrière dans le questionnaire : une fois que l'on a répondu à une question, impossible de modifier sa réponse. Quelques fautes d'orthographe ont également été relevées et les catégories professionnelles n'étaient pas toujours adaptées, notamment pour les enseignant-e-s ayant effectué l'école normale. Il y avait également très peu de place pour les remarques. Enfin, il était possible de répondre plusieurs fois au questionnaire.

Quant à la **journée des Assises de l'école**, elle s'est déroulée **le 4 juillet** à La Chaux-de-Fonds. Malheureusement, très peu d'enseignant-e-s ont pu y prendre part car ils-elles leur était impossible d'« abandonner » leurs élèves durant la dernière semaine d'école, celle-ci étant consacrée aux courses d'école, joutes sportives, remise des bulletins, prise de congé avec les élèves, etc. A cela s'ajoute le fait que le Département et les directions ne les ont pas autorisé-e-s à prendre congé pour se rendre à cette journée (le coût d'un éventuel remplacement était à la charge des enseignant-e-s). En revanche, un nombre relativement important de collaborateurs-trices de l'État, tout particulièrement du DFFD et du SEO, ont pris part à cette journée ainsi qu'aux ateliers participatifs, ceci alors qu'ils ont déjà la possibilité d'influer sur les politiques scolaires.

Rapidement après le lancement des Assises, lorsque nous avons réalisé que les enseignant-e-s ne pourraient pas prendre part à ce qui a été présenté comme LA journée des Assises – ce qui est problématique –, nous avons signifié à la cheffe de Département que la date était mal choisie. Nous n'avons toutefois pas été entendu-e-s. Plusieurs enseignant-e-s nous ont communiqué se sentir exclu-e-s de ces Assises et avoir le sentiment que le Département souhaitait effectuer cette démarche sans elles. Si nous ne franchissons pas ce pas, nous estimons toutefois qu'il s'agit d'une erreur qui porte malheureusement un certain discrédit à l'ensemble du processus.

En conclusion, au vu des éléments ci-dessus, nous nous interrogeons quant à la valeur scientifique du rapport final des Assises, qui se basera sur les résultats du questionnaire ainsi que sur les données récoltées lors de la journée du 4 juillet et qui, d'ici 2025-2026, aboutira à un rapport politique. Nous nous questionnons également quant aux coûts-bénéfices de l'ensemble du processus pour définir les grandes lignes de la politique éducative obligatoire neuchâteloise pour les dix prochaines années.

Nous avons par ailleurs constaté que deux journées thématiques du programme des Assises de l'école sont en réalité des événements organisés par d'autres organisations. La **Journée d'étude sur le harcèlement scolaire : un "jeu mortel" à quatre mains**, qui s'est déroulée le **25 janvier 2024** à l'Université de Fribourg, était organisée par la Chaire francophone de travail social et politiques sociales, en collaboration avec Pro Familia Suisse et était payante (CHF 160.-). Quant à la **journée du 5 décembre 2024 consacrée à la valorisation des professions de l'enseignement** et qui aura lieu à la HEP Fribourg, elle est organisée par la Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE) dans le cadre du 150e anniversaire de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Quand bien même la journée sera transmise en direct sur Teams, seul-e-s 5 à 7 enseignant-e-s de chaque canton, tous degrés confondus, pourront y prendre part en présentiel. Ainsi, non seulement les manifestations présentées comme des événements des Assises de l'école neuchâteloises n'en sont pas (et ont lieu hors-canton), mais les enseignant-e-s ne peuvent pas y prendre part.

Enfin, nous nous interrogeons quant aux objectifs visés par les **journées portes ouvertes**, qui auront lieu entre le 21 septembre et le 27 novembre 2024. En effet, au-delà de la volonté affichée de renforcer les liens entre l'institution scolaire et la communauté, il semble qu'aucune ligne directrice n'ait été donnée par le Département, avec le risque de se retrouver avec des événements très disparates. Dans certains cercles/centres, il est prévu d'organiser des ateliers pour la population, dans d'autres des visites de classes (parfois les parents pourront visiter la classe de leur enfant, d'autres fois ils devront visiter une autre classe que celle de leur enfant). Dans certains cercles/centres la journée portes ouvertes aura lieu en semaine, dans d'autres le samedi (ce qui nous interpelle au vu de la surcharge des enseignant-e-s).

En conclusion, si nous soutenons sur le fond l'idée de réfléchir à l'école de demain et d'effectuer une large consultation pour définir les grandes lignes de la politique éducative de la prochaine décennie, nous sommes dubitatifs quant à la méthodologie choisie et au fait que les enseignant-e-s n'ont pas été davantage associé-e-s à la démarche. Une réflexion sur l'école qui laisse de côté l'un de ses principaux acteurs risque d'aboutir à des conclusions biaisées et à des propositions hors-sols. Surtout, cela constitue selon nous une occasion ratée de rapprocher le Département du corps enseignant.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, et tout en restant à votre disposition, nous vous adressons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nos salutations distinguées.

Pour le comité SSP-enseignement,



Claude Grimm,
Secrétaire régionale

Copie : Madame Crystel Graf, Conseillère d'État, cheffe du DFFD